



Fédération Française de la Retraite Sportive

Destinataires : présidents de comités et de clubs, instructeurs, animateurs raquette à neige

**Des directives techniques nationales
pour la raquette à neige**

Afin d'aider à la prise de décisions et pour accompagner les dirigeants des clubs et les animateurs, il revient à la Direction technique nationale de concevoir un certain nombre de documents permettant de garantir qualité et sécurité des activités.

Les obligations et recommandations fédérales (adaptées au public senior) sont bâties à partir des directives ministérielles et des règlements des fédérations délégataires. Il en existe pour la randonnée pédestre, la randonnée pédestre en montagne, les activités aquatiques et le vélo à assistance électrique. C'est désormais le cas pour la pratique de la raquette à neige.

Pour chacune de ces activités physiques et sportives (APS) qui se déroulent en « milieu spécifique » (c'est-à-dire dans des environnements spécifiques impliquant le respect de mesures de sécurité particulières), les directives sont conçues dans un esprit de responsabilisation et non de contrainte.

Ces documents contiennent de nombreuses recommandations et quelques obligations (pour les séjours notamment) qui permettent d'assurer la conduite des activités en sécurité et de pouvoir, en cas d'accident - la responsabilité de l'encadrement étant systématiquement recherchée - faire face à l'étude de responsabilité dans les meilleures conditions.

S'agissant de la raquette à neige, les espaces de pratique sont désormais définis : marche de proximité sur circuit enneigé, milieu nordique, milieu alpin. La pratique recommandée à la FFRS correspond à une pratique avec des cheminements de type « nordique » excluant les pentes supérieures à 30°. Des clarifications sont aussi apportées concernant le matériel.

- Ces directives sont présentées [dans ce document à télécharger](#).
- Vous le retrouverez également dans l'espace privé du site Internet :
[Espace animateurs, instructeurs et médecins / Encadrement et sécurité](#) (*utilisez les codes inscrits sur votre licence pour vous identifier*).

Michael Anthoine conseiller technique référent de l'activité, est à votre écoute pour tous renseignements complémentaires (ctfmanthoine@federetraitesportive.fr).

Bien sportivement,

Sylvie Kinet,

Directrice technique nationale